

# METHODE DU COMMENTAIRE DE DOCUMENT

- A -

## MÉTHODE GÉNÉRALE

Attention : l'exercice plus spécifique que constitue le commentaire comparé requiert quelques conseils supplémentaires qui se trouvent plus bas.

### I) Considération générale sur le commentaire de document

*Ce qu'il faut toujours penser à éviter :*

- *La paraphrase*

- *La récitation d'une partie du cours plus ou moins en rapport avec le document, ou la dissertation sur un thème évoqué par le document*

Toute la difficulté du commentaire réside dans la difficulté de naviguer entre ces deux écueils. Les conseils donnés *infra*, en particulier ceux concernant la problématique, les titres des parties et sous-parties, et le contenu de ces parties et sous-parties, visent à vous permettre d'éviter ces écueils.

### II) Travail préalable

*Ce qu'il faut toujours faire avant de commencer : situer le document*

**Matériellement** : dans quel domaine intervient-il ? Quels thèmes aborde-t-il ?

**Personnellement** : d'où provient le document proposé ? Qui l'a écrit ? De quelle compétence (pouvoir juridique) jouit la personne dont il provient ? De quelle autorité politique, morale, religieuse, intellectuelle jouit cette personne ? Est-il le fruit d'un accord ? D'une décision unilatérale ?

**Quant à sa valeur juridique**: le document a-t-il une valeur juridique ? Si oui, quelle est la source de cette valeur juridique : a-t-il une valeur conventionnelle ? Une valeur coutumière ? Une valeur de principe général de droit ? D'acte unilatéral ? Est-il revêtu de l'autorité de la chose jugée ? De la chose décidée ? Est-ce une norme impérative de droit international général ? Bénéficie-t-elle de la primauté prévue par l'article 103 de la Charte des Nations Unies ?

**Quant à son champ d'application si le texte est de droit positif ; quant à ses destinataires et ses objets si le texte n'est pas de droit positif** : le document est-il entrée en vigueur ? A l'égard de qui ? Énonce-t-il une norme *erga omnes* ? A l'égard de quel(s) territoire(s), de quels objets les normes qu'il énonce sont-elles entrées en vigueur ?

**Fonctionnellement** : quelle est la fonction pratique du document ? Vise-t-il à trancher une question théorique ? Un différend étatique ? À défendre une position sur une question particulière ? À renseigner sur un point de fait ? De droit ? À établir une règle juridique ? À contester une position ou une pratique politique ?

**Par rapport aux règles, pratiques et positions juridiques qui interviennent dans le même domaine ou sur la même question d'espèce** : le document est-il en accord ou en contradiction avec les règles, pratiques, positions juridiques que vous connaissez ? Les confirme-t-il ? Les précise-t-il ? Les interprète-t-il ?

### III) Structure du commentaire

#### INTRODUCTION :

##### 1) La phrase d'accroche

La phrase d'accroche ne doit pas :

- être un jugement de valeur radical sur le document (dire qu'il est aberrant ou au contraire très intéressant est sans pertinence)
- être une considération générale sur le droit international (laissez cela aux chercheurs plus expérimentés)

Votre phrase d'accroche peut :

- souligner un aspect d'un thème abordé par le document, qu'il semble particulièrement mettre en lumière,
- indiquer précisément sur quelle question l'auteur du document se prononce et dans quel sens il se prononce (c'est-à-dire présenter la problématique de manière anticipée de manière à dynamiser la présentation),
- rappeler brièvement le cadre juridique dans lequel intervient le document,
- rappeler les circonstances historiques dans lesquelles le document a été produit,
- rappeler brièvement les événements antérieurs à ceux relatés dans le document, et qui les expliquent,
- rappeler le débat idéologique ou doctrinal à propos duquel l'auteur du document prend position (s'il s'agit d'un texte doctrinal).

##### 2) La présentation du document

Pour présenter le document, il est *toujours* nécessaire d'indiquer qui est son auteur, quelle est sa forme, son autorité, sa fonction, le sujet dont il traite, etc.

Cette présentation peut être cursive. Sa longueur doit être fonction de l'intérêt qu'il y a à souligner telle ou telle information.

La mention de ces « premières » caractéristiques du texte n'est pas suffisante. Il est indispensable de souligner, dans l'introduction, *certain*s aspects du document. Ce qui détermine les aspects du document qui doivent être soulignés dans l'introduction est ce qui fait *l'importance* ou *l'intérêt* du document : son intérêt réside-t-il dans la position originale qu'il défend ? Dans son orientation idéologique inhabituelle ou au contraire symptomatique d'une tendance générale ? Dans les faits peu connus qu'il dévoile ? Dans le problème juridique qu'il pose ou qu'il résout ? Dans le fait que c'est la première fois qu'une autorité de ce type se prononce sur cette question ? Dans le rapport du document avec d'autres documents relatifs au même sujet ?

##### 3) La problématique

C'est le plus important. Un devoir qui ne comprend pas une *vraie problématique* et qui, *en sus*, n'est pas *organisé autour d'elle* ne peut se voir attribué une note supérieure à 10/20.

La problématique est...ce qui paraît problématique au vu du document. Quel était le problème posé ? Qu'en dit explicitement le document ? Qu'en est-il vraiment au regard de ce que vous savez de la matière ?

Pour dégager la problématique, il est indispensable de ne pas confondre le ou les problèmes principaux explicitement posés ou/et résolus *par le document*, et le ou les problèmes principaux *que* le document *vous paraît* poser au regard du droit positif, de ce que vous savez de la matière, ou du ou des thèmes abordés par le document.

Dans un premier temps, vous devez adopter un point de vue « interne » au document, c'est-à-dire vous concentrer sur le ou les problèmes dont le document dit explicitement qu'ils se posent, ou qu'il prétend explicitement résoudre. Vous devez comprendre le plus exactement possible ce que l'auteur pensait, voulait dire, voulait faire, etc.

Dans un second temps, vous devez adopter un point de vue « extérieur » au document, et le confronter à vos connaissances ou à d'autres documents. L'auteur fait-il bien ce qu'il dit ? Dit-il vraiment ce qu'il fait ? Les faits qu'il relate le sont-ils d'une manière différente par un autre ? Ses jugements de valeur sont-ils partagés ? Pourquoi ? Quels intérêts particuliers défend-t-il (le cas échéant) ? Afin de mettre sa thèse en relief, quels faits et quelles considérations normatives met-il en valeur, voire grossit-il de manière disproportionnée ? Quels faits et quelles considérations normatives minimise-t-il ou passe-t-il sous silence ?

Vous devez impérativement procéder à ce double examen.

Etant donné votre niveau en droit, concentrez-vous surtout sur la problématique « interne » au document.

A partir de ce double examen, vous devez dégager le problème essentiel ou l'un des problèmes essentiels posés par le document (dans tous les sens du terme).

C'est la *problématique*.

A cette *problématique* doit répondre une *thèse*.

C'est uniquement dans le but de défendre cette thèse que vous allez construire votre *plan*.

#### **4) L'annonce du plan**

A la problématique *unique* que vous avez dégagée, vous répondez par une *thèse*, exposée en *deux* (ou trois) temps, chacun de ces temps devant être une partie de votre plan. L'énonciation de la thèse et sa présentation au sein du plan doivent répondre *logiquement* et *explicitement* à la problématique que vous avez dégagée.

En d'autres termes, la réponse à votre problématique ne doit se trouver ni dans une conclusion, ni...en dehors de votre devoir. Votre devoir entier doit être la réponse à la problématique.

Les annonces de plan commençant par des formules de type « Il convient de... », « il est intéressant de voir... », etc. sont à éviter. Il ne suffit pas de soutenir qu'un plan « convient » ou est « intéressant » pour que ce soit le cas. Vous devez donner des raisons de fond justifiant votre plan, c'est-à-dire montrer en quoi il répond à la problématique dégagée. Le fait que vous employiez des formules floues sur son intérêt est généralement le signe que vous n'avez pas justifié le plan sur le fond.

On écrira (I) après l'énonciation du titre de la première partie et (II) après le titre de la seconde.

Ex : le problème de droit est l'application d'une norme X à une situation A.

I) Le principe de l'application de X à A

A) X a été établie avec l'intention de régir A

B) A entre bien dans le champ d'application de X

II) Les cas exceptionnels d'inapplication de X à A

A) X ne s'applique pas à A lorsque son application entraînerait la violation de la norme Y

B) X ne s'applique pas lorsque A a la caractéristique d'être aussi B

***Précision stylistique :***

Les étapes de l'introduction mentionnées ci-dessus ne doivent pas apparaître de manière simplement successive mais fondues dans un tout. Il va de soi que chaque phrase doit être coordonnée à la précédente, et que vous ne devez mentionner – par exemple – l'ouvrage dont le document à commenter est extrait, ou des éléments biographiques de son auteur que si vous montrez (même allusivement) que cela a une importance quelconque pour comprendre le document.

**CORPS DU DEVOIR**

Le plan doit être *annoncé* dans l'introduction (« ... (I) ... (II) ) et *apparaître* dans le corps du devoir.

I) Titre de la première partie

Chapeau : il présente les sous-parties de la grande partie. On écrira (A) après l'énonciation du titre de la première sous-partie et (B) après le titre de la seconde.

A)

Vous pouvez éventuellement faire des « sous-sous-parties » (1, 2) mais ce n'est pas obligatoire.

Transition. Attention ! Il doit s'agir d'une *véritable* transition, c'est-à-dire d'un lien logique entre la sous-partie précédente et la nouvelle sous-partie.

B)

Transition : constituant l'articulation principale de votre devoir, cette transition est très importante et peut légitimement être (mais n'est pas nécessairement) un peu longue (jusqu'à 10 ou 15 lignes)

II)

Même présentation que dans la première partie.

La conclusion est possible mais pas nécessaire. Elle ne doit pas être excessivement longue (10 ou 15 lignes maximum)

\*

**LE TITRE DES PARTIES ET SOUS-PARTIES, ET CE QUI DOIT S'Y TROUVER**

1) Les titres des parties et sous-parties

Un bon moyen d'éviter de tomber dans la paraphrase ou au contraire dans l'oubli du document est de s'assurer que chacun de vos titres et sous-titres fait *à la fois* référence au

document, et à quelque chose d'extérieur au document qui vous permet de qualifier certains de ses aspects.

Ex. de titre ou de sous-titre pour un article de doctrine : une position doctrinale isolée ; l'appartenance du document à une tendance idéologique majoritaire ; la justification d'une pratique étatique contestée...

Ex. de titre ou de sous-titre pour une décision de justice : la réaffirmation d'une jurisprudence constante ; la précision d'un principe établi ; une mise en œuvre surprenante de la technique du...

## 2) Le contenu des parties et sous-parties

Au début d'un paragraphe (d'un 1 ou d'un 2, ou d'un A ou d'un B), vous devez annoncer l'idée principale que vous y défendez en vous fondant sur le texte du document. Afin de ne pas trop vous éloigner du document, il est conseillé de commencer par montrer en quoi le texte illustre l'idée que vous défendez. Il est souvent prudent d'analyser le texte sous cet angle avant de se référer à des informations extérieures au document.

- B -  
**CONSEILS SPECIFIQUES  
POUR LE COMMENTAIRE COMPARE**

Quant à la **structure générale** du devoir, la méthodologie du commentaire comparé est **la même** que celle du commentaire d'un unique document.

Toutefois, **trois choses changent** :

- Le **contenu de l'introduction (I)**,
- la **problématique** et le **plan (II)**,
- le **point de vue** qui doit être le vôtre (III).

**I) En ce qui concerne l'introduction, il faut trouver :**

*Une phrase d'accroche qui introduise les deux documents et non un seul.*

*Une présentation du thème des deux documents et leur rapport essentiel :*

- Se contredisent-ils ?
- Vont-ils dans le même sens ?
- L'un précise-t-il l'autre ? Le second élargit-il la portée de ce que dit le premier ?
- L'intention de leurs auteurs est-elle opposée ? Différente ? Les documents portent-ils exactement sur le même objet ? Etc.

*Une présentation des deux documents, leur auteur, leur contexte, etc.*

- dans la mesure où cela éclaire directement les documents fournis, et
- en évitant de trop longs développements consacrés seulement à l'un d'eux.

*S'il s'agit de deux arrêts, présentation des faits et de la procédure des deux arrêts :*

**D'abord** les faits et la procédure **du premier** ; **ensuite** ceux **du second**, en essayant de lier les deux.

(si les deux documents portent sur une même affaire, la question ne se pose évidemment pas : il y a une seule affaire à présenter)

*La problématique : en général, c'est plus ou moins la même problématique pour les deux documents.*

Elle doit en tous les cas correspondre à l'apport des deux documents et non à un seul d'entre eux.

Il faut souligner que la question est la même dans les deux documents,

ou montrer en quoi elle l'est ou ne l'est pas,

ou montrer qu'ils permettent d'en montrer deux aspects,

ou que la question est posée de manière différente dans les deux documents.

*Annonce des positions défendues dans chaque document*

**S'il s'agit d'arrêts, annonce des solutions retenues** (concordantes, discordantes, qui se complètent, etc.)

*Et annonce du plan.*

## II) En ce qui concerne le plan

*Évitez évidemment les plans de type :*

Partie I : 1<sup>er</sup> document,  
Partie II : 2<sup>ème</sup> document.

*Plans possibles :*

- I) Accord sur tel point, II) désaccord sur tel autre ;
- I) Accord sur le fond II) Mais à la suite d'un raisonnement différent
- I) La mise en lumière de ceci, II) Mais sous deux angles différents (voire opposés)
- I) Même apport sur x, II) Apport différent sur y

**L'important est de toujours comparer les deux documents.** Vous ne pouvez **pas** développer **trop longuement** un point **en ne vous appuyant que sur un seul des deux documents.**

La difficulté est que, tout en comparant les deux documents, **vous devez rester parfaitement clair.**

On doit voir très clairement, au terme de votre travail, **les particularités des deux documents, ce qui les relie, et ce qui les distingue ou les oppose.**

## III) En ce qui concerne le point de vue à adopter

Dans la rédaction de votre commentaire, *y compris dans celle de l'introduction, des chapeaux et des transitions*, il est essentiel d'**éviter d'avancer des propositions générales sous une forme « objective »** (par ex. « Des limites doivent être trouvées à la souveraineté. », ou « L'établissement d'un contrôle de constitutionnalité diffus revêt ainsi de multiples avantages »). **L'objet du commentaire n'est pas de donner votre avis sur la question abordée par les auteurs, ou de décrire le plus exactement possible la réalité ou le thème abordé, mais d'indiquer quelles sont les opinions des auteurs étudiés, dans les extraits à commenter.** Vous pouvez bien entendu émettre vous-même des jugements, mais veillez à ce que le point de vue à partir duquel vous avancez une proposition (le vôtre, celui d'un auteur défini, ou de plusieurs auteurs) soit toujours explicite

Bon travail !